



Conseil départemental de la Manche

14 octobre 2019

## Présentation des candidatures

■ ...h

Fonds d'Investissement Rural

# Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

# Le Fonds d'Investissement Rural

## A qui s'adresse-t-il ?

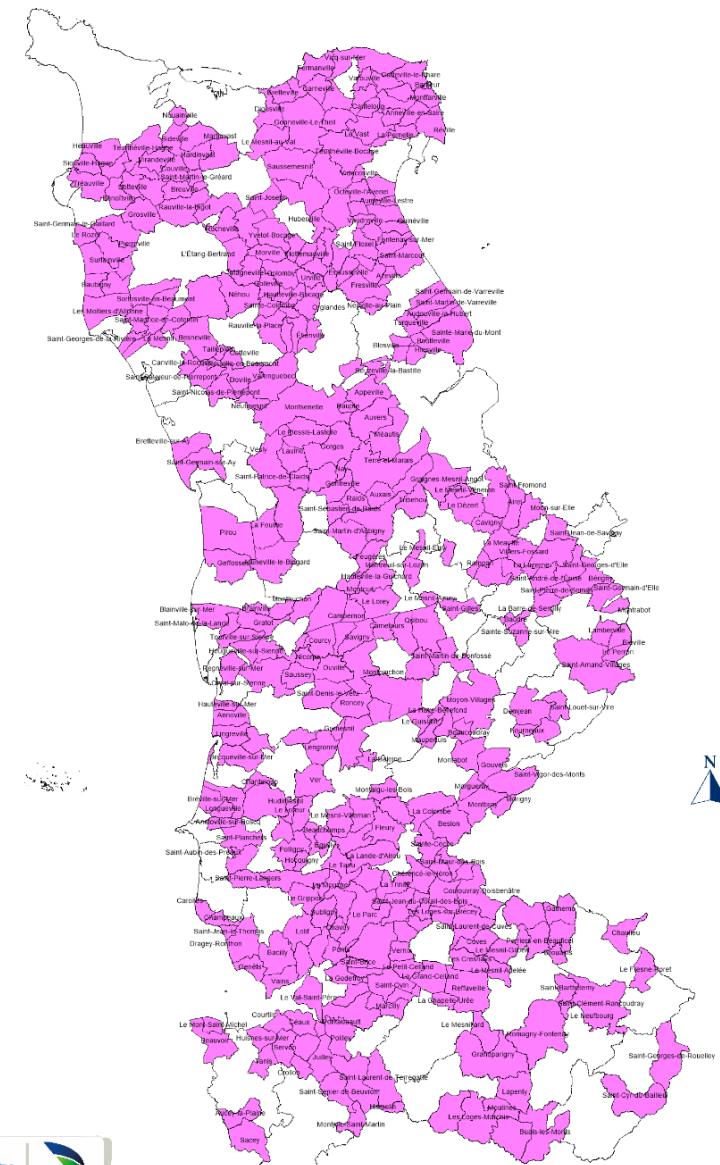
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

## Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

## Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



## Modalités du Fonds d'Investissement Rural

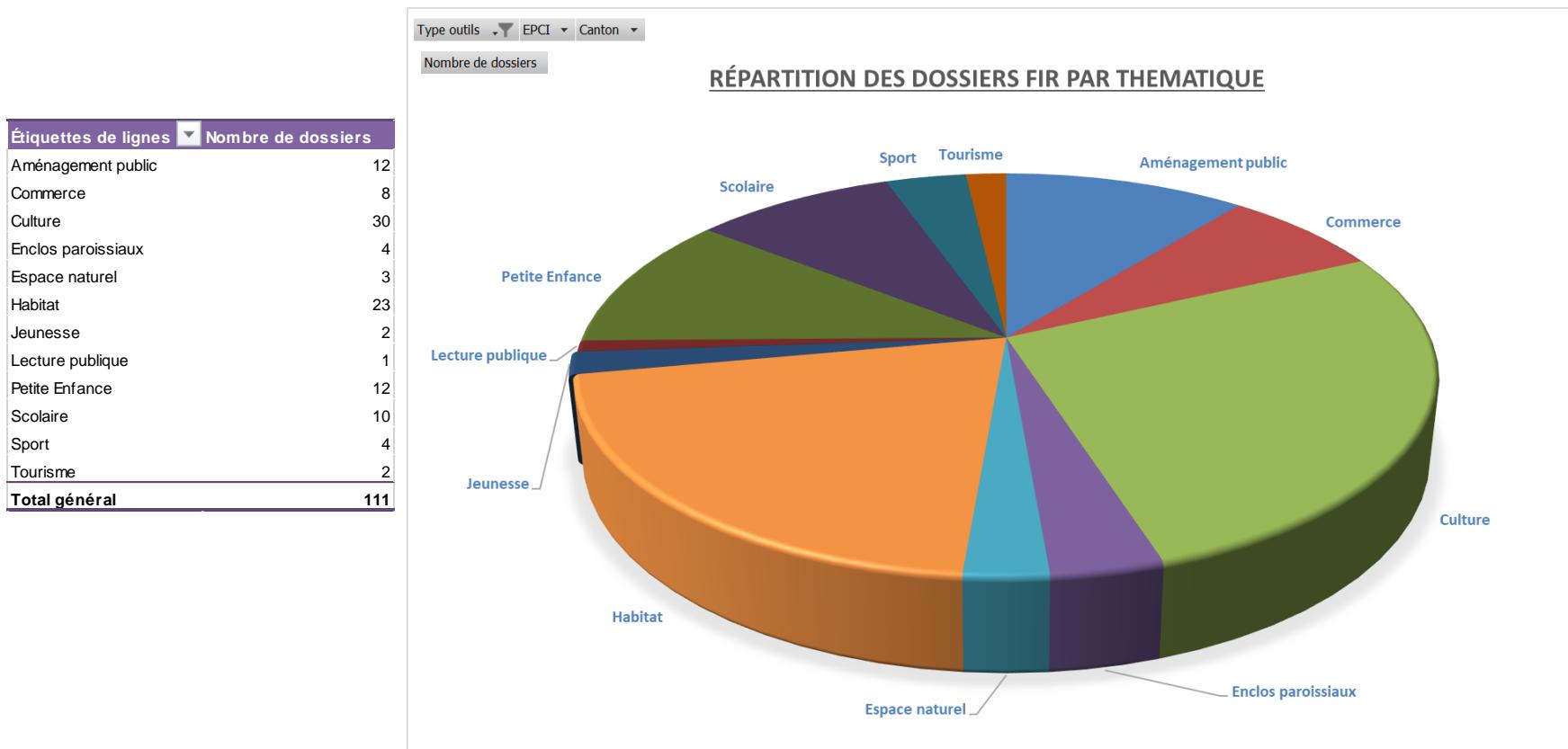
- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

# Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

## Bilan à date des FIR

- 91 communes ont un FIR validé au stade de la candidature et 60 dossiers sont individualisés
- 111 projets sur l'ensemble du Département
- 28 millions d'€ d'investissements
- 6,5 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 3 millions d'€ votés (46%) pour 900 000 € versés



## Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

# Pirou

Aménagement du parc en lien avec le château et le marais de Pirou



Côte Ouest Centre Manche

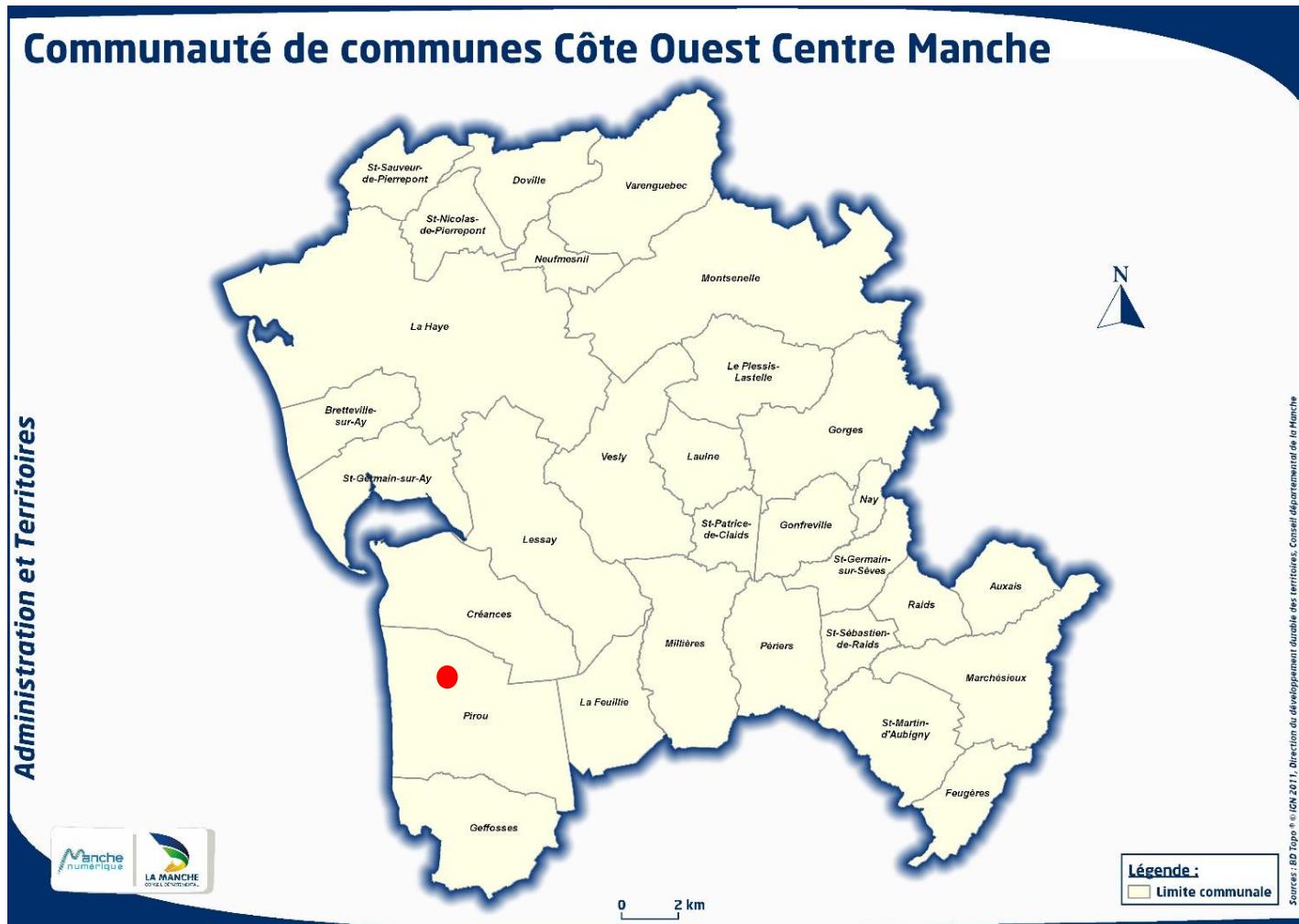
## Éléments clés

**Population DGF : 2 519 habitants**

**EPCI : Côte Ouest Centre Manche**

**Canton : Créances**

## Localisation de la commune



Pirou

## Contexte

La commune de Pirou est une commune littorale très étendue composée de trois pôles principaux, Pirou Plage, Pirou Bourg et Pirou Pont. Elle possède également une partie du domaine forestier départemental et 6 kilomètres de plage.

Le château de Pirou du XIIème siècle est un élément important de la diversité culturelle de Pirou et de son patrimoine, tout comme la Foire aux Bulots, événement annuel qui rassemble environ 20 000 visiteurs nationaux et internationaux, la semaine estivale de Pirouésie et le salon du livre.

La commune bénéficie également d'une offre de services importante : école maternelle et primaire, accueil périscolaire, cinéma, restaurants, commerces de proximité (boulangerie, poissonnerie, supérette, coiffeur ...) attractive pour l'installation de futurs habitants.

## Descriptif du projet

La municipalité a engagé une réflexion sur le lieu-dit « Le Parc », situé à proximité immédiate du château, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, engendrant un périmètre protégé autour de celui-ci et donc sur le site du projet.

Le Parc comprend également une prairie humide et le site est inventorié comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

L'aménagement de ce site est envisagé comme un aménagement léger, en accord avec le site sensible qui l'accueille : la présence discrète de l'eau, l'appartenance au marais, tout cela dans un espace proche du littoral. La proposition est d'insérer l'aménagement dans le lieu, en se l'appropriant, tout en le respectant.

Les attendus principaux sont, la valorisation du site dans le respect du paysage en place (aménagement, protection, mise en valeur, prise en compte de la biodiversité), le partage de la connaissance, la sensibilisation et l'animation et l'inscription du site dans la démarche de développement touristique de la commune.

Ce parc s'entend comme un départ de découvertes naturalistes mais aussi artistiques. L'aménagement s'inscrit dans une démarche de mise en valeur de site du château. Il s'agit de lui conférer une fonction liée aux animations et à ses découvertes naturalistes. Les aménagements permettront, de plus, de favoriser le lien entre les habitants et de développer un site intergénérationnel, polyculturel à destination aussi bien des enfants de l'école, que des Pirouais ou encore des estivants.

Les travaux consisteront à :

- Créer un sentier de découverte, une passerelle en bois, un théâtre de verdure
- Planter de végétaux
- Installer une signalétique et du mobilier

## Timing de l'opération

Candidature validée en CP du 17 juin 2019

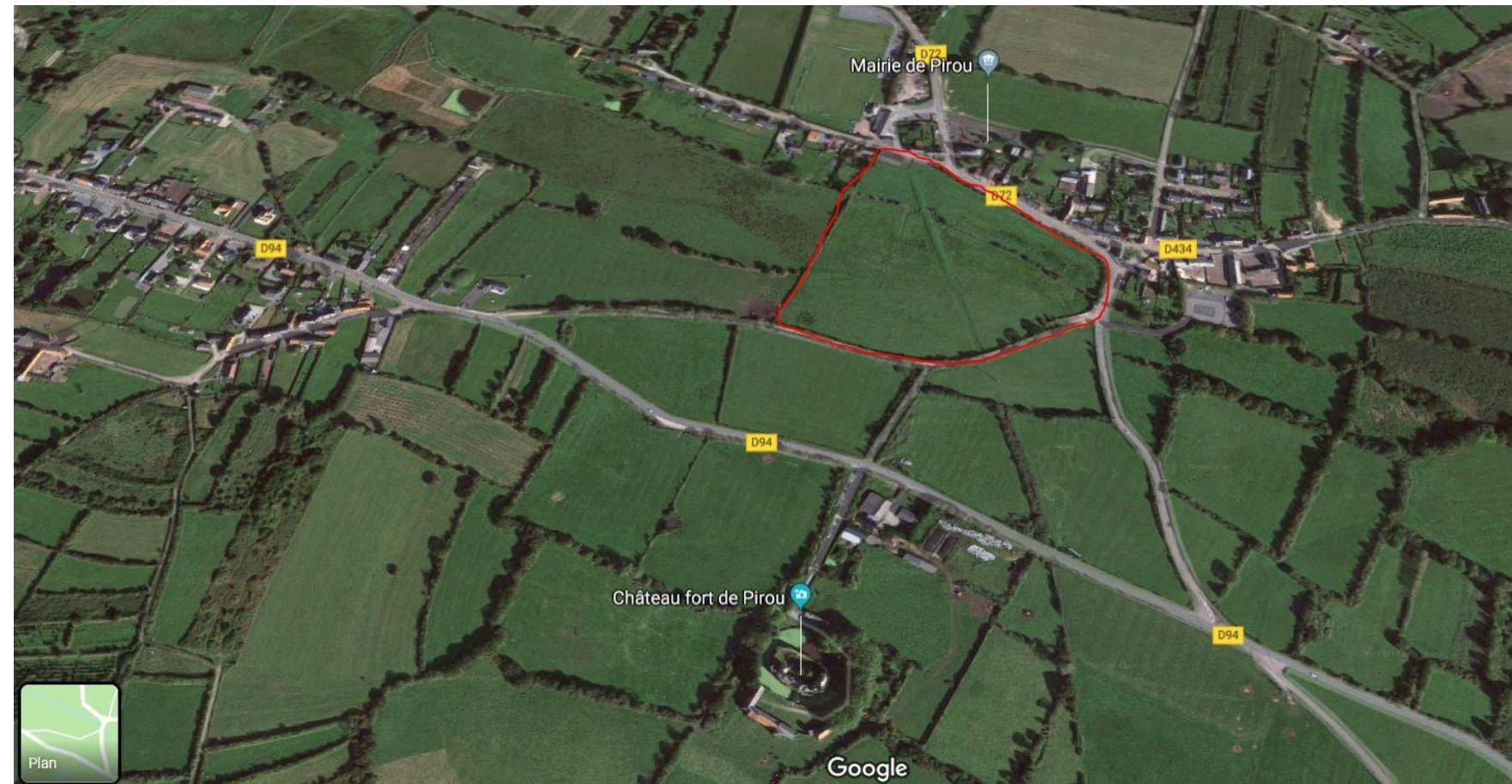
Autorisation de commencement de travaux en date du 06 février 2019

Travaux : début au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 et 2020

## Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 376 347 € HT

# Pirou



Google

## Projet qui répond au dispositif du FIR en matière de requalification de zone humide et de préservation de la biodiversité.

### ENVELOPPE DE LA COMMUNE

**100 000 €**

(sur la base d'une population DGF de 2 519 habitants – enveloppe maxi)

### SOLLICITATION FINANCIÈRE

**40%** du montant des dépenses éligibles HT

### SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 17 juin 2019

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

**Jean MORIN**

Vice-président du Conseil départemental  
délégué aux infrastructures, territoires  
et l'habitat

**Serge DESLANDES**

Conseiller départemental en charge de  
la politique territoriale

**Chantal BARJOL**

Conseillère départementale du canton  
de Créances

**Noëlle LEFORESTIER**

Maire de Pirou

Pirou